



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 12 mai 2010	L'an deux mille dix, et le jeudi vingt mai à huit heures.
Date d'affichage	Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.
Date de séance 20 mai 2010	Etaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	24
Procurations	4
Votants	28
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

OBJET :

Attribuant une subvention à l'association « TAMARII RAVA'AI VAIPOOPOO » NO pour l'année 2010.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration
TUMAHAI Ronald	X		
ROHI Laurent	X		
POMMIER Aitu	X		
BARFF Oscar	X		
TURQUEM née TUPAI Sandrine		X	ARO Dylma
ARO Dylma	X		
SALEM née STEIN Marie-Thérèse	X		
TEPAVA Wilhelm		X	
BLANCHARD Moana	X		
HARUA née TEHETIA Monette	X		
MANEA Tania	X		
TEISSIER née PAHOA Berthe	X		
VILLERET née LY WA UT Clothilde		X	
TAEA Louis	X		
LEVAUDI Franck	X		
NATUA née FULLER Hélène	X		
RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
CHING Yves		X	AH LO Victor
TEKIAVAITOUA née ARAPA Chantal	X		
VAN BASTOLAER Gustave	X		
AH LO Victor	X		
RUA Antoine	X		
LISSANT Simplicio		X	
TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
MAITI Mareta		X	VAN BASTOLAER G.
TUMAHAI Hina		X	
ATAE Layana		X	
BERTHOLON Nicolas		X	
ATENI née TAPARE Marie	X		
BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia		X	ATENI Marie
MARAMA née TEFAAFANA Claire	X		
CRIDLAND Johnes		X	
HOWELL Patrick	X		
TETARIA Charles	X		
HONG née THOMPSON Madeleine	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération n° 43/2009 du 15 mai 2009 fixant les modalités d'attribution des subventions aux associations ;
- VU la demande formulée par l'association « TAMARII RAVA'AI NO VAIPOOPOO » ;
- VU l'avis de la commission de l'animation et de la vie locale réunie en date du 29 avril et du 06 mai 2010 en vue d'examiner les demandes de subventions des associations au titre de 2010 ;
- VU les inscriptions budgétaires ;
- Après en avoir délibéré ;
- En sa séance du 20 mai 2010 ;

ADOPTE

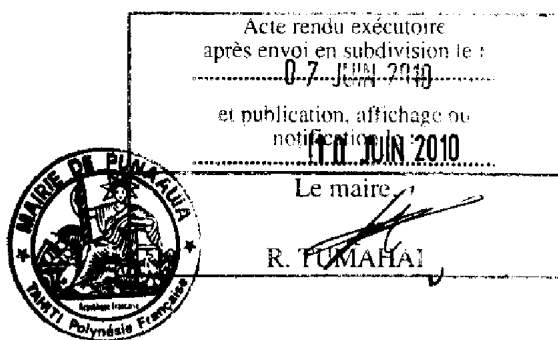
Article 1 – Est accordée, pour l'année 2010, à l'association « TAMARII RAVA'AI NO VAIPOOPOO » une subvention d'un montant de 500.000 F CFP (CINQ CENT MILLE FRANCS).

Article 2 – La dépense est imputable au budget communal, exercice 2010, chapitre 65, article 6574 de la section de fonctionnement.

Article 3 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 – Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 20 mai 2010
Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Le Maire,

R. TUMAHAI



Conseil municipal – Séance du 20 mai 2010

RAPPORT DE PRESENTATION

Objet : *Projet de délibération n° 64/2010 du 20 mai 2010 attribuant une subvention à l'association « TAMARII RAVA'AI NO VAIPOOPOO » pour l'année 2010*

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association « TAMARII RAVA'AI NO VAIPOOPOO », créée en février 1991, compte aujourd'hui 41 membres.

Elle participe à la fête de l'orange en organisant un concours de pêche au gros, le 26 juin 2010 sur le site de VAIPOOPOO. Une cinquantaine de bateaux devraient prendre part à cet évènement. Les prix seront répartis par catégorie de prises et une cagnotte sera attribuée au plus gros poisson pêché. Afin de couvrir les frais d'organisation de la journée, l'association sollicite une subvention d'un million de francs.

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION ANIMATION ET VIE LOCALE

La Commission Animation et vie locale s'est réunie en date du 29 avril et du 06 mai pour examiner les demandes de subventions déposées par les associations pour l'année 2010 et procéder à l'attribution des financements communaux.

L'association présente cette année une demande de subvention d'un montant de 1.000.000 F CFP. Compte tenu de l'enveloppe limitée prévue pour les subventions aux associations, la Commission a validé l'octroi d'un montant de 500.000 F CFP.

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à l'examen du Conseil municipal.